Un Algérien, condamné dans son pays et visé par un mandat d’arrêt, interpellé en France. Connu pour viols et menaces sur PDAP en France, il sera expulsable quand Alger aura certifié à Paris la non-exécution de la peine capitale à son encontre.

18/10/2022 à 20h40



Sur le sol français, Abdelkader B. a néanmoins commis depuis plusieurs infractions graves, puisqu’il est connu des services de police pour viols, menaces sur personnes dépositaires de l’autorité publique (PDAP) et inscrit au fichier des auteurs d’infractions sexuelles ou violentes (Fijais).

En situation irrégulière, il était assigné à résidence depuis 2010, un arrêté abrogé car non respecté par le concerné, avant qu’un nouvel arrêté soit pris en 2018. En 2021, le mandat d’arrêt était enfin jugé exécutable après que le ministère français des Affaires étrangères obtenait la garantie d’Alger

que la peine de mort ne serait pas exécutée.

Abdelkader B. localisé par la police judiciaire de Grenoble à Villefranche-sur-Saône, c’est le parquet de Lyon qui a repris le dossier en main. Interpellé et placé en rétention, il a été placé ce mardi 18 octobre sous contrôle judiciaire dans l’attente de la décision d’Alger certifiant que la peine de mort ne sera pas appliquée à son encontre en cas d’expulsion.

www.valeursactuelles.com